



Union des
fédérations
et syndicats nationaux
d'**employeurs**
du secteur
sanitaire, social,
médico-social
privé
à but non lucratif

*Communiqué de presse
4 septembre 2014*

COMMUNIQUE DE PRESSE UNIFED

L'UNIFED ouvre les négociations sur la formation professionnelle

Lors de la Commission paritaire de branche du 3 septembre 2014, l'UNIFED a rappelé son attachement à la politique de branche en matière de formation professionnelle, au développement des compétences des salariés et à son OPCA UNIFAF.

La loi du 5 mars 2014 réforme en profondeur les dispositifs de formation professionnelle et leurs modes de financement. Elle substitue, à la notion de dépense de formation, la notion d'investissement formation tout au long du parcours professionnel.

Dans ce nouveau contexte, les accords actuels deviennent caducs. Leur maintien serait source de complexité juridique, avec, à la clé, une absence de lisibilité pour tous et un risque - qui ne saurait être pris - de cumul des contributions financières anciennes et nouvelles.

Pour ces raisons et pour permettre le déroulement d'une négociation constructive, l'UNIFED a pris la décision de dénoncer l'ensemble des accords relatifs à la formation professionnelle dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

L'UNIFED affirme sa volonté d'aboutir à un accord permettant une articulation optimale des dispositifs de formation et de leur financement au bénéfice des salariés, des établissements et services du secteur et des personnes qu'ils accompagnent.

Dans ce cadre, l'UNIFED a proposé un calendrier visant à permettre une entrée en vigueur de l'accord au 1^{er} janvier 2015 et a d'ores et déjà annoncé sa décision d'instituer une contribution conventionnelle au plan de formation, s'ajoutant à celle prévue par la loi.

Contact presse : Nathalie DELORME - 01.45.83.94.13